

pour la tumeur à l'aine, lui donner beaucoup de lavemens émolliens, & lui faire garder un régime très-exact: on graissera en même tems la tumeur avec du suppuratif; & si l'on voit qu'elle vienne à suppuration, on la percera avec un bouton de feu pour en faire écouler la matiere.

Quelques jours après que la fièvre aura cessé, il sera bon de faire prendre au cheval un breuvage composé d'une once de thériaque & d'une once d'assa-fœtida. (V)

AVANT-CORPS, f. m. *terme d'Architecture*, s'entend de la partie saillante d'un corps d'Architecture sur un autre corps, soit par rapport aux plans, soit par rapport aux élévations, sans avoir égard à leur largeur, ni à leur épaisseur qui peuvent être arbitraires; c'est-à-dire qu'un pilastre, qu'un corps de refend est nommé *avant-corps*, lorsqu'il fait ressaillant sur le nud d'un mur: on dit de même qu'un papillon fait *avant-corps* dans un bâtiment, soit qu'il soit composé d'une ou plusieurs croisées. (P)

AVANT-CORPS, se prend en *Serrurerie* ainsi qu'en *Architecture*, pour tous les morceaux qui excèdent le nud de l'ouvrage, & qui forment saillie sur ce nud. Les moulures forment *avant-corps*; mais les rinceaux & autres ornemens de cette nature ne partagent point cette dénomination.

AVANT-COUR, f. f. (*Architecture*) c'est dans un palais ou château à la campagne, une cour qui précède la principale, comme la cour des ministres à Versailles, & la première cour du Palais-Royal à Paris. Ces sortes d'*avant-cours* servent quelquefois à communiquer dans les basses-cours des cuisines & écuries qui sont assez souvent aux deux côtés. On les appelle en latin *atria*. (P)

AVANT-FOSSE, f. m. est, dans la *Fortification*, un fossé qu'on construit au pied du glacis. Voyez *Planche IV. de l'Art milit. fig. 3.*

On appelle aussi *avant-fossé* dans les lignes ou retranchemens, le fossé qu'on fait quelquefois un peu en-avant du côté de l'ennemi, pour l'arrêter lorsqu'il veut attaquer le retranchement. Voyez *RETRANCHEMENT*, ou *LIGNE DE CIRCONVALLATION*.

L'*avant-fossé* des places doit être toujours plein d'eau: autrement il serviroit à couvrir l'ennemi du feu de la place, lorsqu'il seroit parvenu à se rendre maître de ce fossé. On fait ensorte par cette raison que l'*avant-fossé* ne puisse point être saigné. Au-delà de l'*avant-fossé*, on construit ordinairement des lunettes, redoutes, &c. Voyez *LUNETTE* & *REDOUTE*. On enveloppe le tout d'un *avant-chemin* couvert.

AVANT-GARDE, f. f. *terme de Guerre*, est la première ligne ou division d'une armée rangée en bataille, ou qui marche en ordre de bataille; ou la partie qui est à la vûe de l'ennemi, & qui marche la première à lui. Voyez *LIGNE*, *GARDE*, *ARMÉE*, &c.

La totalité du corps d'une armée est composée d'une *avant-garde*, d'une *arriere-garde*, & du corps de bataille. Voyez *ARRIERE-GARDE*, &c.

Avant-garde se dit aussi quelquefois d'une petite troupe de cavalerie de quinze ou vingt chevaux, commandée par un lieutenant, qui est un peu au-delà, mais à la vûe du corps de bataille. (Q)

AVANT-GARDE, c'est, en *Marine*, une des divisions d'une armée navale, laquelle en fait l'*avant-garde* dans la route, & doit tenir la droite dans l'occasion. (Z)

AVANT-LOGIS, f. m. en *Architecture*, c'étoit chez les anciens le corps de logis de devant. Il y en avoit de cinq especes: le toscan qui n'étoit seulement qu'un auvent au pourtour de la cour; le tetrastyle qui avoit quatre colonnes qui servoient à porter cet auvent; le corinthien, décoré d'un péristyle du même ordre au pourtour de la cour; le testitudinée, qui avoit des arcades couvertes en voûte d'arrête, ainsi que l'étage du dessus, & le découvert, dont la cour n'avoit ni portique, ni péristyle, ni auvent en saillie. Vitruve, *liv. VI. ch. iij.*

Palladio décrit, *liv. II. ch. vj.* l'*avant-logis* corinthien qu'il a bâti à la Charité de Venise pour des chanoines réguliers, ou il a imité la disposition de celui des Romains dont parle Vitruve, *page 329.* (P)

AVANT-MAIN, f. m. (*Manège*) c'est le devant du cheval; savoir la tête, le cou, le poitrail, les épaules. L'*avant-main* délié & mince, n'est pas toujours une marque de légereté. Dans les sauts, crou-

Tome I.

padés, ballotades & caprioles, c'est de la rêne de dehors qu'il faut aider le cheval, parce qu'il a l'*avant-main* ferré & la croupe en liberté. Au terre-à-terre, il faut aider de la rêne du dedans de la bride, parce qu'alors la croupe est serrée & l'*avant-main* au large. On dit ce cheval est beau de la main en avant. (V)

AVANT-MAIN, *terme de Paumier*; prendre une balle d'*avant-main*, c'est la chasser devant soi avec la raquette, après l'avoir prise du côté de la main dont on tient la raquette. En prenant une balle d'*avant-main*, il faut avoir le bras tendu & le raccourcir un peu en chassant la balle.

AVANT-PARLIER, f. m. vieux mot qui s'est dit autrefois pour *avocat*. Voyez *PARLIER* & *AMPARLIER*, qui signifient la même chose.

AVANT-PART, f. m. expression d'usage dans quelques *coûtumes*, pour signifier le préciput de l'ainé. Voyez *AINESSE* & *PRÉCIPUT*. (H)

* **AVANT-PÊCHE**, f. f. (*Jardinage*) espece de pêches précoces, petites, rondelettes, terminées par une espece de tête, blanche, d'une chair fine, mais pâteuse, n'ayant qu'un peu de la faveur de la pêche, & portées par un arbre, dont la fleur est d'un blanc blafard, qui pousse peu de bois, & qui n'est pas beau; la maturité de l'*avant-pêche* précède d'un mois ou environ celle des bonnes pêches; elle prend chair, grossit, & mûrit dès le commencement de Juillet; elle est fort sujette aux fourmis; la primeur fait son mérite principal; elle n'est guère bonne qu'en compote: la compote s'en fait comme celle de tous les fruits verds.

AVANT-PIE, f. m. en *termes de Bottier*, c'est le dessus du foulier; ce que les Cordonniers appellent *empeigne*. Voyez *EMPEIGNE*, & *A*, *fig. 43. Planche du Cordonnier-Bottier*.

AVANT-PIEU, f. m. en *Architecture*, est un bout de bois carré, qu'on met sur la couronne d'un *pieu* pour l'entretenir à-plomb, lorsqu'on le bat avec la sonnette pour l'enfoncer.

On nomme aussi *avant-pieu*, un morceau de fer rond pointu par un des bouts, qui sert à faire des trous pour planter des piquets, des jalons & des échelas de treillage, lorsque la terre est ferme. (P)

AVANT-TERRE, en *termes de riviere*, est synonyme à *rivage*; c'est dans le même sens qu'on appelle les arches de ponts qui tiennent aux deux culées, les arches *avant-terre*. On dit aussi de deux bateaux qui sont à côté l'un de l'autre, que celui qui est près le rivage, est *avant-terre*.

AVANT-TRAIN, c'est, chez les *Charrons*, la partie antérieure d'un carrosse: elle est composée d'une fellette dans laquelle est encastré un essieu qui passe par les moyeux des petites roues, d'un timon, d'une fourchette, de deux éremonts, & de quatre jantes de rond, &c. Voyez la *figure 1. de la Planche du Charron*. C'est aux deux côtés du timon que sont attachés les chevaux qui tirent le carrosse.

AVANT-TRAIN, comme qui diroit *train de devant*; il sert dans l'*Artillerie*, à mener le canon en campagne: quant aux parties dont il est composé, voyez l'*article précédent*. Il le joint à l'affût avec une cheville de fer, nommée *cheville ouvriere*, qui entre dans ce qui s'appelle la *lunette de l'entretoise de l'affût*. Voyez *AFFÛT*. (Q)

* **AVANTAGE**, *profit, utilité*, (*Grammaire*) terme relatifs au bien-être que nous tirons des choses extérieures. L'*avantage* naît de la commodité; le *profit*, du gain; & l'*utilité*, du service. Ce livre m'est *utile*; ces leçons me sont *profitables*; son commerce m'est *avantageux*: fuyez les gens qui cherchent en tout leur *avantage*, qui ne songent qu'à leur *profit*, & qui ne sont d'aucune *utilité* aux autres.

AVANTAGE, f. m. *terme de Jurisprudence*, est ce qu'on accorde à quelqu'un au-delà de la part que l'usage ou la loi lui attribuent. Ainsi on appelle *avantage* ce qu'un testateur donne à un de ses héritiers au-delà de la portion des autres; ce qu'un mari donne à sa femme, ou la femme à son mari, au-delà de ce qui est réglé par le droit ou la coutume du lieu.

Dans les coutumes d'égalité, on ne peut faire aucun *avantage* à l'un de ses héritiers, au préjudice des autres; dans celle de Paris, les conjoints ne peuvent s'*avantager* directement ni indirectement pendant le mariage. Voyez *EGALITE* & *CONJOINT*.

AVANTAGE, en *style de Pratique ou de Palais*, est un défaut obtenu contre une partie non comparante, soit par le demandeur ou le défendeur. Cet *avantage* consiste dans l'adjudication des conclusions de la

Hhhhh 2

par-